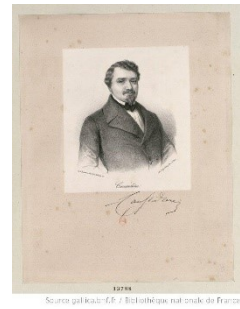


Marc Caussidière

Préfet de police de Paris en 1848



© PP/SMAC

II - « Les gardiens de Paris »

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment la Révolution de 1848 avait propulsé, le révolutionnaire lyonnais Louis, Marc Caussidière, à la tête de la préfecture de Police de Paris¹.

En moins de trois mois, il va tenter de révolutionner le fonctionnement de la préfecture de Police et d'imprimer son empreinte sur la police parisienne, en particulier. Le révolutionnaire s'est transformé ou révélé comme un républicain à la fois modéré et ferme sur ses convictions.

Rappelons brièvement, que le 24 février 1848, Caussidière est nommé délégué de la République au département de la Police ; le 29 février 1848, délégué à l'administration de la Police de la Seine, nommé par le maire de Paris et le 17 mars 1848, préfet de Police, relevant du ministre de l'Intérieur.²

En dépit de l'appui de Ledru-Rollin³, il ne put se maintenir. Par souci d'apaisement, Lamartine⁴ obtint, le 17 mai, sa démission⁵.

« Faire de l'ordre avec le désordre »

Un défi et un enjeu pour le nouveau préfet de Police. Caussidière, une fois assis dans le fauteuil de Louis, Nicolas Dubois,⁶ se veut un Républicain pour lequel, « *La liberté républicaine respecte la justice* ». Lui qui, comme il se plaît à le dire, « *a pris la préfecture de police avec deux citoyens et une compagnie de la garde nationale du quartier* ». Selon ses propres termes, il « *a posé son fusil à la porte de son cabinet et y a tenu la plume deux mois et demi [...]* »⁷

Sa position est particulièrement précaire. Les républicains ne veulent pas que la République soit confisquée comme en 1830. Le contrôle de la rue est un des enjeux majeurs de cette période instable. Les diverses factions révolutionnaires s'opposent et s'affrontent. La lutte pour le pouvoir passe par la constitution de forces politiques qui s'appuient sur la montée en puissance de véritables « milices armées » qui veulent occuper le vide constitué par le licenciement, par le Gouvernement provisoire, de la Garde municipale, la mise en retrait de l'armée et l'inconsistance de la Garde nationale mobile et sédentaire, minée politiquement, qui assure « bon an mal an » l'ordre public.

¹ « Un préfet de police révolutionnaire. Le lyonnais Louis, Marc Caussidière ; I - Des barricades de Lyon et de Saint-Etienne à la préfecture de Police de Paris. ». http://www.slhp-raa.fr/progs/UploadPci/Caussidiere_PP_revolutionnaire.pdf

² *Dictionnaire biographique des préfets et des membres du corps préfectoral* (Archives Nationales)

³ Membre de la Commission exécutive

⁴ Membre de la Commission exécutive

⁵ *Moniteur universel 1^{er} supplément au numéro du 17 mai 1848, séance du 16 mai p.1064.*

⁶ Premier préfet de Police de Paris, de 1800 à 1810.

⁷ Marc Caussidière, *Marc Caussidière à ses concitoyens*, Paris, impr. Edouard Baustruge, 1^{er} juin 1848, 15 pages. Marc Caussidière, *Mémoires*, Paris, 1849, 2 tomes.

Les sociétés secrètes s'affichent au grand jour ; les partisans d'Auguste Blanqui et d'Armand Barbès tentent d'imposer une République sociale.⁸ Les groupes armés de défense de la République se multiplient : « gardes révolutionnaires », « garde de l'hôtel des Affaires étrangères » de Lamartine, « garde des volontaires du ministère de l'Intérieur », « garde du ministère de la Marine », « garde de l'Hôtel de Ville ». Pour sa part, Caussidière s'est entouré des « Lyonnais » et des « Montagnards » au sein d'une « garde républicaine » qui pallie les faiblesses de la gendarmerie de la Seine et de la garde nationale. La « Préfecture » et la « Mairie » s'opposent. Caussidière, avec l'appui de Ledru-Rollin, parvient à se soustraire à l'autorité de la mairie.

Quatre polices se mettent en place à côté des gardes révolutionnaires : police du gouvernement, de la mairie, de la préfecture de police et du ministre de l'Intérieur, dont le directeur est Pierre Carlier⁹. Le 28 mars, est créée une Garde civique aux ordres du préfet de police. Forte de 1500 fantassins et de 300 cavaliers, elle a en charge la sûreté publique de la capitale. Pour la composer, on éloigne les éléments les plus radicaux et les blanquistes. La garde nationale est épurée. Le 20 avril, la garde de l'Hôtel de Ville, est constituée en un bataillon spécial.

Les gardiens de Paris

S'inspirant des concepts du comte de Guibert sur l'organisation des forces de maintien de l'ordre¹⁰, Caussidière, estime que le « civil » doit prendre le pas sur le « militaire », le citoyen électeur sur le soldat aux ordres. Pour ce faire, il veut changer l'image de la police municipale parisienne, les « cipaux », honnis des parisiens.

Partageant, les idées de Ledru-Rollin, il crée les gardiens de Paris, par décret du 28 mars 1848. « Une police de conciliation, une police pacifique, et avant tout magistrale, était celle qui convenait le mieux à la politique de conciliation que nous avons adoptée. »

Cette police doit être ostensible, en uniforme et non armée. Les gardes arborent un brassard.

Les structures de la Préfecture de police ne sont pas, pour autant bouleversées. Les commissaires de police ont conservé leur poste. Les gardiens de Paris font le métier des sergents de ville. Pour ses adversaires, pour ne pas dire ses ennemis, cette police est qualifiée de garde prétorienne, dans laquelle le rouge des uniformes domine. Il est vrai que *Lyonnais* et *Montagnards* y ont été incorporés.



© PP/SMAC

Un mois et demi plus tard, Caussidière est démissionné. Dans sa retraite, il diffusera un bilan de son action sur la sûreté de la capitale, qui paraît vraisemblable. « Toute ma politique [...] a été de réhabiliter à la fois ces deux mots de République et de police », il ajoute, non sans ambiguïté, avoir tenté d'établir la « dictature du bon sens » et ambitionner de transformer la Préfecture et d'établir dans son cabinet « une espèce de justice de paix ». Pour un de ses contemporains, il « apparaît relativement modéré et sans doute comme l'homme de l'époque le plus propre à contenir l'anarchie qui grondait dans Paris »¹¹

⁸ Fabien Cardoni, *La garde républicaine, d'une République à l'autre (1848-1871)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Histoire, Service historique de la Défense, 2008, 326 p.

⁹ Commissaire de police lyonnais, futur préfet de police de Paris, à l'origine de l'étatisation de la police lyonnaise en 1851

¹⁰ *De la force publique considérée dans tous ses rapports* 1790

¹¹ Jean-Bernard Sarrans, député,

Le nouveau préfet de police¹², Ariste, Jacques Trouvé-Chauvel, adjoint à ces gardiens, 530 sergents de ville, plus modérés politiquement. Léon Faucher, nommé ministre de l'Intérieur, par le prince-président, Louis-Napoléon Bonaparte, dans les mesures prises pour réprimer le désordre, estima cette force inefficace. En avril 1849, il licenciait « ces 1200 fainéants, en costume tyrolien », à l'exception des plus honnêtes et des plus solides. Un corps unique de 750 sergents de ville, relevant du préfet de police, succédait aux éphémères gardiens de Paris. En uniforme, ils portaient bicorne et épée.¹³ Les cadres étaient épurés *des Montagnards* et les « *ex-cipaux* » progressivement réintégrés.



© Archives Préfecture de police

Napoléon III est désireux de constituer une police moderne¹⁴. La réforme de la police de 1854, s'inspirera de celle des sergents de ville de Paris de 1829, des polices de Londres et de Lyon, mais aussi de cette expérience des premiers mois de la République.

Michel Salager

A suivre*Les lyonnais*

¹² Il a exercé durant 2 mois ces fonctions avant de devenir préfet de la Seine.

¹³ *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*

<http://books.google.fr/books?id=hMb8DhIHZ0gC&pg=PA92&lpg=PA92&dq=gardiens+de+paris+1848&source=bl&ots=AxwgPtYgVZ&sig=tU-FcTIA9uyv4eyXoahULkTwFwA&hl=fr&sa=X&ei=lx5yVJW2EYztaM6cgYAC&ved=0CEYQ6AEwBw#v=onepage&q=gardiens%20de%20paris%201848&f=false>

¹⁴ *Les policiers en tenue dans l'espace parisien (1854-1913). La construction d'un ordre public.*